



Rupture amiable CDD ? Ai je droit au chômage ?

Par **Nico67**, le **05/06/2015 à 16:42**

Bonjour,rnrnCela fait 1mois et demi que je suis dans une société j'ai un CDD jusqu'à fin août et sa ce passe de plus en plus mal avec le patron. rnrnJ'aurai voulu savoir si une rupture à l'amiable avec mon employeur était possible et si j'aurai droit au chômage ? Car mon employeur me dit que je n'aurais pas droit. Ou que dois-je faire pour obtenir un chômage puisque j'ai travailler plus de 5 mois avant d'être dans cette société.rnrnMerci de me renseigner puisque j'ai chercher sur le net mais il y a deux version qui circule.
rnrnCordialementrnrNico

Par **moisse**, le **05/06/2015 à 18:05**

Bonjour,rnIl n'y a pas 36 versions mais une seule.rnL'employeur va vous remettre une attestation portant "rupture à la demande du salarié", de sorte que vous ne serez pas éligible aux allocations de retour à l'emploi.rnMais comme vous avez travaillé plus de 610 h ou 122 jours dans les 28 derniers mois, et selon que vous soyez resté demandeur d'emploi ou non (mise à jour mensuelle) vous aurez droit à la reprise des droits.rnVoir ici:rn<http://www.pole-emploi.fr/candidat/salarie-demissionnaire-@/article.jspz?id=60559>

Par **Lag0**, le **05/06/2015 à 19:10**

Bonjour,rnPourquoi "rupture à l'initiative du salarié" ?rnIl est question d'une rupture amiable,

donc d'un commun accord et cette rupture donne bien droit aux allocations chômage.
Le mieux est tout simplement de signer un avenant au contrat qui en avance le terme, ainsi, il n'y a aucune ambiguïté, c'est une fin normale de CDD.

Par **moisse**, le **06/06/2015** à **07:10**

Bonjour,
Pourquoi "rupture à l'initiative du salarié" ?
Il est question d'une rupture amiable
Quand je lis :
sa ce passe de plus en plus mal avec le patron
puis
et si j'aurai droit au chômage ? Car mon employeur me dit que je n'aurais pas droit.
Je doute du caractère amiable de la négociation.
Sinon on est bien d'accord sur la suite possible.